

Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS
Par la poste, Un an 50 francs
Six mois 30 francs
Trois mois 15 francs
Départements non limitrophes et étranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Âges (Grand-Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne 0.50
Réclames	la ligne 1.00
Faits divers	la ligne 0.50
Au-dessus ou au-dessous de Feuillettes	0.50
Dans les « Dépêches de la Nuit »	0.50
État-civil	0.50
Chronique locale	0.50
Echos	0.50
Carte de Nord	0.50

Temps probable. — En France, le temps va continuer généralement sécher, des averses sont probables dans le Nord et l'Est.

L'agitation n'est pas plus factice de la vie, que la fièvre n'est celle de la santé.

CHAMBRE DES DEPUTES

Fin de la séance du vendredi 11 juillet

Les menées antimilitaristes

M. CLAUSSET insiste sur le cas du journal *l'Ami du Peuple*. Ce n'est pas dit-il, chez Paulin qui vous avez perquisitionné, c'est bien au journal dont vous avez fouillé les livres de comptabilité.

L'interrogatoire de la Chambre de se proposer pour le respect de la liberté.

LES ORDRES DU JOUR

M. DESCHANEL annonce qu'il a été saisi de trois ordres du jour.

Le premier de M. BRETON, ainsi conçu : « La Chambre blâmant les menées antimilitaristes, réaffirme l'impérieuse nécessité de maintenir la discipline dans l'armée, et d'insister à tous les respects des lois, mais aussi d'assurer la stricte observation des garanties des formes légales, passe à l'ordre du jour. »

LA QUESTION DE CONFIANCE

M. BARTHOU de sa place, expose que M. Deschanel a dans la rédaction d'ordres du jour qui, sous le couvert des principes les meilleurs, contiennent toujours un blâme pour le Gouvernement.

M. DESCHANEL met aux voix le passage à l'ordre du jour. 511 approuvent le Gouvernement à l'acception. Dans le cas contraire il le repousse.

LA PRIORITE REPOUSSEE

Après pointage la priorité de l'ordre du jour Breton est REPOUSSEE par 387 contre 404.

L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

M. DESCHANEL — Personne ne conteste la priorité en faveur de l'ordre du jour Noël-Denis.

LE SERVICE DE 3 ANS

M. BARTHOU fait appel à tous ses collègues pour qu'ils décident à l'unanimité que toutes les élections de la session prochaine seront convoquées à la date de la loi militaire.

A vendre!

Des affiches placardées à profusion dans le canton de Lannoy nous apprennent que le 16 juillet prochain, à onze heures et demie du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, seant au Palais de Justice de ladite ville, il sera vendu une propriété d'une surface de 251 mètres carrés, sise rue Nationale, 60, à Lannoy-du-Nord.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués, et c'est M. Dorgeville, avoué à Lille, qui est chargé des formalités pour parvenir à la vente.

Il n'y a rien d'extraordinaire dans cet avis, n'est-ce pas ?

Et la description de la propriété à vendre emprunte des airs non moins innocents et ingénus.

L'affiche nous fait valoir les avantages de l'immeuble, bien situé, à faible distance de la Grand-Place et des tramways. Les pièces sont très grandes et peuvent être divisées par des cloisons, de façon à transformer la tout en maison d'habitation : deux étages, dont le second mansardé, caves prenant jour sur la rue, etc., etc.

Tout cela est fort bien et fort banal. Mise-à-prix : 14.000 francs. C'est pour rien. Et l'immeuble est « libre de toute occupation ». Il n'y a qu'à entrer.

Où, mais voici une toute petite phrase qui étourdit et qui pique la curiosité : « antérieur à l'usage d'école », nous apprend un sous-titre de l'affiche.

Qu'est-ce à dire ? Est-ce que le gouvernement ne saurait plus que faire de ces « immeubles scolaires » ? Est-ce que le « laïque » aurait tellement plongé

dans les classes tous les enfants du primaire qu'on pourrait « basarder » les écoles et en déposer les clés chez « M. le receveur de l'Enregistrement » ?

Voilà, qu'y a-t-il ?

Il y a, renseignements pris, que cette « propriété à vendre » appartenait jadis à quelques excellentes dames qui se dépensèrent à l'instruction des enfants de Lannoy.

Ces dames avaient acheté un terrain de leurs propres deniers, sans demander un sou aux contribuables.

En 1900, elles avaient construit, sur ce terrain à elles, cette maison « à usage d'école ». Et, de leurs poches, toujours, elles avaient payé architecte, entrepreneur, droits d'octroi, comme elles avaient versé entre les mains de M. le receveur de l'Enregistrement tous les droits d'achat et les autres impôts.

Donc, c'était bien leur propriété, n'est-ce pas, que cette « propriété » ?

Or, voilà qu'en 1903 — trois ans après la construction — on chassa ces humbles femmes de la maison qu'elles avaient bâtie sous l'égide des lois. On les jeta sur la rue, et elles durent aller chercher un abri en Belgique.

Et aujourd'hui, après dix ans de possession injuste, le gouvernement se dit : Si je vendais ce bâtiment comme s'il était à moi ? Ce serait une belle opération. Cela me rapporterait au moins 14.000 francs ; presque de quoi payer pendant un an les quinze mille francs du cloyen. Dubled, l'illustre et moût député de la circonscription : C'est cela, plaquons les affiches, et vendons cet immeuble que nous avons pris. Ce sera tout bénéfice.

Où, mais les humbles populations du canton de Lannoy ne feront-elles les comptes de ce calcul de voleurs ? Y a-t-il quelqu'un parmi elles qui soit disposé à s'approprier ainsi le bien d'autrui ? Il n'y a pas bien longtemps que, dans la contrée, on montrait encore du doigt ceux dont les ancêtres se sont enrichis des « biens volés à la Révolution ». Pour ces braves gens, le vol est toujours le vol, qu'il soit perpétré au nom de la loi ou au moyen de fausses clés ou de la pince-monsieur.

En outre, le souvenir des Bonnes et saintes Dames de la Sainte-Union n'est pas effacé dans le cœur de ces populations. Elles savent avec quel dévouement et quels succès ces institutrices hors ligne élevaient leurs fillettes. Des milliers de ces fillettes d'autrefois sont aujourd'hui des mères de famille, toujours reconnaissantes pour leurs anciennes maîtresses.

Dès lors, Messieurs les enquêteurs de la loi voleuse, ce n'est pas dans le canton de Lannoy qu'il fallait placarder vos affiches. C'est au loin, là où l'on ne connaît pas les Dames de la Sainte-Union et leurs droits de propriété, toujours subsistants, sur cet immeuble « à vendre » malgré elles.

Pour être qu'en affichant cette vente au Mont-à-Loux, ou au Risquons-Tout, ou dans les montagnes des Abruzzes, vous auriez recruté des amateurs.

Mais dans le canton de Lannoy, je crois fort que vous ne trouveriez personne.

DEM.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

« A ROUBAIX, de Mme veuve Alexandrine Pleuvrier, née Eugénie Fontaine, décédée le 9 juillet, dans sa 87^e année, munie des sacrements. »

« A LANDRELES, de M. Eugène Sœur, père de M. les curés de La Langueville et de St-Vaast-Basay, et de Mme Mélanie Sœur, en religion Sœur Marie-Alphonsine, supérieure des Rédemptoristes à Mottis (Belgique), pieusement décédé jeudi. »

Après avoir donné à Dieu ses trois enfants, le bon vieillard pouvait s'en aller en toute confiance recevoir la récompense des sacrifices que Dieu lui avait demandés. Les funérailles auront lieu lundi à onze heures.

« A DIEUVILLE (Aube), de Mme Tiffon, née André, mère de M. Tiffon, rédacteur à l'« Echo douaisien », décédée, dans sa 62^e année. »

Les funérailles de M. Eugène de Wulf, brasseur à COMINES, ont été célébrées, en l'église paroissiale, au milieu d'une foule considérable, où l'on remarquait la plupart des notabilités de la ville et des communes environnantes.

Le levé du corps a été fait par M. l'abbé Lametras, doyen, entouré de tout le clergé. La dépouille mortelle était portée par les garçons brasseurs de la maison de Wulf.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Marcel Wyeuser, avocat, Henri Casteau, fabricant, Joseph Verhaeghe, industriel, et Joseph Dumont, brasseur, tous amis du défunt.

De nombreuses couronnes avaient été offertes par les brasseurs, le Cercle Cominois, les Carabiniers, les amis et la famille.

Le deuil était conduit par MM. Louis et Albert de Wulf, frères du défunt, qui s'accompagnaient deux ecclésiastiques.

L'offrande a duré jusqu'à la fin de la messe.

M. Marcel Wyeuser, ami d'enfance du défunt, a prononcé, au cimetière, un discours ému.

De nombreuses recommandations ont été faites et offertes à leurs familles nos chrétiens condamnés.

(Jeus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarts).

Lundi, a été célébré, en l'église St-Pierre, à DOUAL, le mariage de M. Louis Baillet, médecin de 2^e classe de la marine, à Toulon, avec Mlle Henriette Desplanque, fille de M. Jules Desplanque, propriétaire à Douai et de Mme, née Céline Maillet.

Les témoins étaient : M. Achille Dincq, administrateur des mines de Bruay, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Pierre Desplanque, homme de lettres à Douai ; M. Valère Wislizen, docteur en médecine à Etaples ; M. Jean Desplanque, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.

« Nous apprenons les fiançailles de Mlle Agnès Wiaux, fille de M. et Mme Bon-Ami Wiaux-Motta, de ROUBAIX, avec M. André Lamou. »

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES
M. Piquette, missionnaire diocésain, est nommé curé de Bistras.

M. Dupuis, vicaire à Sainte-Anne, à Tourcoing, est nommé vicaire à Notre-Dame, à Tourcoing.

A L'OFFICIEL
Le « Journal Officiel » publie un décret sur lequel a lieu l'occupation du 14 juillet, le Président de la République a accordé des grâces, commutations ou réductions de peines à 146 détenus à la Nouvelle-Calédonie, à la Guyane ou dans les prisons cellulaires.

NOUVELLES MILITAIRES

NOMINATIONS — Gendarmes. — M. Charles Moraux, brigadier à pied, à Quévreville, est nommé maréchal-de-logis à pied, en remplacement de M. Bandry, retraité, et placé à Marquise (P.-de-C.) ; M. Clotaire Lhuysier, gendarme à pied de la troisième brigade de Lille, est nommé brigadier à pied et placé à la deuxième brigade de Billy-Montigny (création).

Première région. — Compagnie du Nord. — Arme à cheval. — MM. Collier, cavalier au 14^e régiment de dragons ; Croquet, cavalier au 2^e régiment de hussards ; Marc, canonnier à la 2^e batterie d'artillerie coloniale, au Maroc.

Arme à pied. — M. Gacquer, soldat au 23^e régiment d'infanterie coloniale ; Panchet, maître pointeur au 2^e régiment d'artillerie coloniale (étuve) ; Liopet, ancien soldat ; Mirouze, ancien caporal ; Meunier, ancien caporal.

Infanterie (Réserve). — M. Polcau, élève sortant de l'École des Mines, est nommé sous-lieutenant et affecté au 33^e.

M. Bordenau de Fontenay, lieutenant au 33^e régiment d'infanterie de réserve, passe au service des volontaires et états.

Le 3^e d'infanterie à Sissonne. — Le 3^e d'infanterie se rendra prochainement au camp de Sissonne pour effectuer des tirés réels et divers manœuvres.

Le 17 juillet, le 3^e bataillon, en garnison à Saint-Omer, ira, par voie ferrée, jusqu'à Cambrai, puis il gagnera, par étapes, Sissonne, où il arrivera le 21 juillet.

Il en repartira le dimanche 3 août pour rentrer le 7 août à Saint-Omer.

LEÇON D'HONNEUR

Parmi les décorations accordées à l'occasion du 14 juillet nous relevons les suivantes :

Le général Pau est élevé à la dignité de grand-officier.

Le vice-amiral Marin d'Arbel est promu grand-officier.

Le général Bizard de la 2^e division à Arras, est promu commandeur.

MM. Bayet, colonel du génie à Lille,

Erard, colonel, directeur du génie à Metz, sont promus officiers.

Sont nommés chevaliers :

MM. Fontaine, capitaine au 1^{er} escadron de train ; Gorse, médecin-major de 1^{re} classe au 43^e d'infanterie ; Delacroix, capitaine au 1^{er} d'infanterie ; Brouet, capitaine au 8^e ; Retournard, capitaine au 6^e ; Gondonnier, capitaine au 33^e ; Zeequelin, capitaine au 143^e ; Bain, capitaine au bureau de recrutement de Valenciennes ; Bonnel, adj., secrétaire du trésorier à la 1^{re} légion de gendarmerie.

MÉDAILLES MILITAIRES

La médaille militaire est décernée à MM. Gamard, ouvrier d'Etat au parc d'artillerie de Bonkarque ; Ambrosino, gardien de batterie au parc d'artillerie de Manbeuge ; Vandernot, sergent au 8^e d'infanterie ; Fouilloux, adjudant au 33^e ; Lamiaux, adjudant au 43^e ; Thellier, adjudant au 127^e ; Thiéry, adjudant au 127^e ; Brognat, adjudant au 143^e ; Roussillon, sergent au 143^e ; Carron, adjudant au 19^e d'artillerie ; Coillière, adjudant au 27^e ; Baudin, sergent à la 1^{re} section d'infanterie militaire.

Gendarmes. — La médaille militaire est décernée à MM. Durafourg, adjudant ; Delassus, brigadier ; Bamsky, brigadier, maréchal-de-logis ; Seibin, brigadier, brigadier, brigadier.

Dans la marine. — Au titre de réserve, la médaille militaire a été conférée aux vice-amiraux Gervais et Touchard.

PALMES ACADEMIQUES

Sont nommés officiers d'académie, au titre des expositions de Bruxelles, Buenos-Ayres, Quilo, Copenhague, Francfort et Nancy :

MM. Julien Allot, directeur d'établissement industriel à Comines ; Alexandre Duthoit, employé de commerce à Lille ; Henri Lizon, chef de comptabilité et de contentieux d'établissements industriels à Tourcoing ; Auguste Weekstein, secrétaire administratif de la Chambre de Commerce d'Armentières, à Hooplaines.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE DU NORD

C'est réuni le mercredi 2 juillet, sous la présidence de M. Massier, vice-président. Il a examiné une demande d'autorisation concernant l'installation d'une tannerie de cuir et de fabrication de saufs industrielles et dépôt de cuirs verts à Roncq et a adopté les conclusions d'un rapport favorable à cette demande.

Le Conseil a également adopté les conclusions d'un rapport concernant la contamination de la Grande-Traiteuse par les eaux du Cavin.

ELECTIONS CANTONALES

DANTON DE MAUBEUGE-NORD
M. Fidèle Houssey, maire d'Hautmont, pour sa candidature contre M. Bousset, conseiller d'arrondissement sortant.

CANTON DE MAUBEUGE-SUD
Le docteur Deloncais, député, conseiller général sortant, aura comme concurrent le citoyen Oscar Sarot, de Jeumont, socialiste.

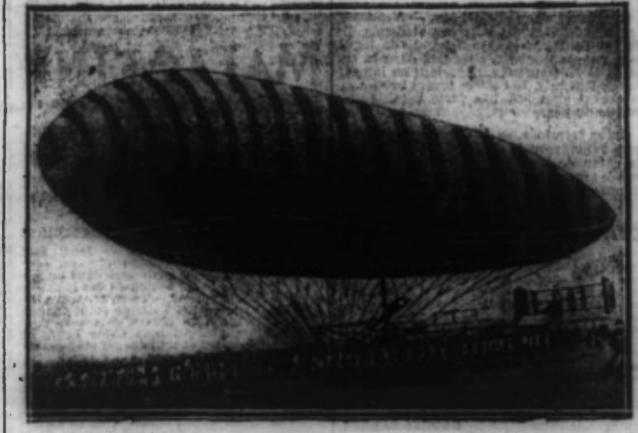
BACCALAUREAT

FACULTÉ DES SCIENCES
Sont reçus définitivement :

Parité. — Sciences, Langues vivantes : MM. Albery (A. B.), Bown (A. B.), Delcloy, Deslogne, Desreumaux, Dupont (A. B.), Trinquet, Arnaud, Fivet, Grasse, Jacquemin.

Un nouveau voyage du « Dupuy-de-Lôme »

Le Dirigeable, planant au-dessus de la Citadelle de Lille, laisse tomber un message adressé au Commandant du 1^{er} Corps d'armée.



Les vœux que chacun formait depuis longtemps se sont enfin réalisés. Vendredi matin, superbe dirigeable « Dupuy-de-Lôme » est venu planer au-dessus de l'arrondissement de Lille.

C'est la première fois qu'un de ces majestueux vaisseaux aériens passe dans notre région. Aussi y suscitait-il une intense curiosité. Partout, à Lomme, à Leers, à Lille, à Roubaix, à Tourcoing, des milliers de curieux s'attrouperent dans les rues et contempèrent avec admiration la marche de ce gigantesque croiseur de l'air.

Nombreux furent ceux qui s'armèrent de jumelles, de longues-vues, et purent ainsi distinguer d'une façon très belle les pilotes, les hélices, les cordages, voire le nom du dirigeable inscrit sur l'arrière de l'enveloppe.

C'est un peu avant huit heures que le puissant ronflement du moteur du « Dupuy-de-Lôme » se fit entendre au-dessus de Lomme. Le dirigeable plana au-dessus du Calvaire, se dirigeant vers Loos et Lille.

Il se trouvait à ce moment à une hauteur d'environ 1000 mètres. Arrivé au-dessus de la place de la République, il s'abaisa jusqu'à environ 700 mètres et vira vers Lambertart. Sans doute cherchait-il l'emplacement de la Citadelle.

Les soldats qui manœuvraient sur le Champ-de-Mars prirent un intérêt des plus vifs à la marche de ce superbe aérostat. Ils le virent planer quelques instants au-dessus de leurs têtes, soudain un petit paquet tomba de la nacelle. C'était un sachet de sable saupuré avait été jointe une lettre écrite au crayon. Par cette lettre, qui tomba dans le jardin de la Citadelle, les officiers qui pilotaient le dirigeable, adressèrent leur salut au général Crémier, commandant le 1^{er} corps d'armée.

Cette marque de courtoisie donnée, les aeronauts mirent le cap sur Roubaix. Grâce à la pureté de l'air les Roubaisiens et les habitants des localités environnantes purent parfaitement distinguer les passagers, les divers appareils de la nacelle, la rotation de l'hélice.

Mais bientôt le grand croiseur aérien vira et accéléra l'allure. Il repartit vers le vers. Orchies, Saint-Amand, Valenciennes. Les voyageurs qui se trouvaient dans le train partant de Lille à 8 h. 43 purent constamment l'apercevoir voguant majestueusement dans l'air qui était d'une limpidité parfaite.

A 10 h. 1/2 le « Dupuy-de-Lôme » rentra sans encombre dans son hangar de Manbeuge.

Il appelle que ce dirigeable, dont nous donnons la photographie, jauge 9000 mètres cubes. Lors de ses essais au septembre 1912 il tint l'air durant vingt heures et parcourut 800 kilomètres. Il arriva à Manbeuge le 4 décembre 1912. Peut-être le reverrons-nous le 14 juillet escorté d'une escadrille d'aéroplanes.

LE SUCRE BÉGHIN

SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA PORTE RÉGULIÈRE

Lalloy, Leduc, Thirion, Asselin, Auber, De-caye, Mlle Dupuy, MM. Marot-Sir (A. B.), Wallon.

Le Nord à Lourdes

Mgr Carlier, directeur général des pèlerinages, adresse aux futurs pèlerins de Lourdes la lettre suivante :

Chers Pèlerins du Nord,

Vive Notre-Dame de Lourdes !

A l'appel de Mgr l'Archevêque, j'ai répondu par le fait de mon cœur et de mes lèvres ; mais aux nombreux témoignages collectifs ou isolés de nos admirables organisateurs, de nos vaillants brigadiers, de nos angéliques infirmières, et d'un certain nombre d'entre vous, je dois quelques lignes de remerciement et de confiance à votre absolu concours.

Me voici redevenu, à la fin de ma carrière de vicarier-général, ce que j'ai été dans le principe.

J'ai eu à organiser, à partir de 1888, soit comme vicarier capitulaire, soit comme vicarier-général, les pèlerinages à Rome et à Lourdes. J'ai trouvé comme principaux auxiliaires, avec la commission des comités et les généreux patrons du Nord, M. le comte de Wailly, M. le chanoine Sant.

Lorsque, par la suite, la Providence m'a ménagé successivement, dans le vicariat général, de nouveaux et plus jeunes collègues, j'ai tenu à leur laisser, à leur tour, l'honneur de présider nos grands mouvements et par le fait j'ai laissé toute l'organisation à ceux qui s'en occupaient, avec tant de zèle et de compétence.

Mgr l'Archevêque, pour montrer la grande importance qu'il attache à ces mouvements diocésains, qui prennent de plus en plus d'ampleur et appellent une protection de la Sainte-Vierge de plus en plus nécessaire, a bien voulu me demander de reprendre ma tâche et la première place à la tête de tous ces pèlerinages.

Mon premier devoir de cœur sera de porter à Lourdes le souvenir béni de ceux qui m'ont secondé dans le passé et que la Sainte-Vierge, je l'espère, a reçus à la récompense : les Vallin, les Bedt, les Leduc, les Tréca, etc.

Mon deuxième devoir, de cœur encore, est de remercier le comité des organisateurs, les brigadiers et les infirmières, qui ont bien voulu me prêter leur concours si précieux et plus que jamais nécessaire.

Mon souhait le plus ardent, c'est que tous les pèlerins du Nord soient de vrais pèlerins, bien résolus à rester près de la Sainte-Vierge à travers les services diocésains, à prendre part aux cérémonies spéciales et aux réunions qui leur seront réservées à certains jours, à prier beaucoup, à pratiquer les pénitences que la Vierge de Lourdes leur demande pour la conversion des pêcheurs et la guérison de nos malades.

Grâce à leur fidélité à ces recommandations, les pèlerins des autres diocèses, qui tiennent à être à Lourdes avec nous, remercieront : Vive Gambrai ! Vive l'Archevêque, en lisant les comptes-rendus de notre pèlerinage, sera consolé. Mgr Carlier qui nous fait l'honneur de nous présenter nous redira son admiration, la Sainte-Vierge sera satisfaite de nous et nous bénira et tous nos revendeurs disposés à chanter par nos lèvres, par nos cœurs et par nos actes : Vive l'Immaculée !

CONCOURS AGRICOLE DE LA BASSE-LOIRE

Voici la suite du palmarès :

RACE BOULONNAISE — Poulains. — 1^{er} prix, M. Desreumaux, Amiens ; 2^e, M. Desreumaux, Amiens ; 3^e, M. Houssey, Amiens ; 4^e, M. Moral, Douvris ; 5^e, M. Pinau, Giverny.

RACE DU NORD. — 1^{er} catégorie. — 1^{er} prix, M. Parthe, Fourmes-en-Weppe ; 2^e, M. Dubar, Anchy-le-Basée.

2^e catégorie. — 1^{er} prix, M. Thomas, Hallemont-Bas ; 2^e, M. Desreumaux, Amiens ; 3^e, M. Parthe, Fourmes-en-Weppe ; 4^e, M. Dubar, Anchy-le-Basée.

RACE BOULONNAISE. — A. Poulains de moins de 4 ans, pleines ou saillies. — 1^{er} prix, M. Desreumaux, Amiens ; 2^e, M. Desreumaux, Amiens ; 3^e, M. Desreumaux, Amiens ; 4^e, M. Desreumaux, Amiens ; 5^e, M. Desreumaux, Amiens.

RACE DU NORD. — A. Poulains de moins de 4 ans, pleines ou saillies. — 1^{er} prix, M. Desreumaux, Amiens ; 2^e, M. Desreumaux, Amiens ; 3^e, M. Desreumaux, Amiens ; 4^e, M. Desreumaux, Amiens ; 5^e, M. Desreumaux, Amiens.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Le nouveau du Roi de Serbie, PASSE A CALAIS

Le prince Paul de Serbie, nouveau du roi Pierre I^{er}, est passé par Calais, jeudi, à midi 30, venant de Douvres, et se rendant à Paris.

Le prince prit place dans un wagon-salon du rapide partant à 1 heure 10 pour la capitale.

Un discret service d'ordre avait été organisé sur les quais par les soins de la police spéciale.

UN TRAIN TAMPONNE

une voiture d'Haubourdin
À LIGNY-SAINT-FLOHEL.

Mardi, vers quatre heures, le train de messageries 3992 à tamponné, au passage à niveau n° 112, entre Ligny-Saint-Flohel et Saint-Pol, un atelage qui transportait la voie.

Cet atelage était conduit par M. Julien Fremaux, depuis quarante ans au service de MM. Henri Cuvelier et fils, d'Haubourdin.

Le véhicule fut réduit en miettes et le conducteur projeté à vingt mètres. On le transporta dans une épicerie voisine, où un docteur releva une blessure à la tête et une fracture de la clavicule droite. Les praticiens a réservé son diagnostic en ce qui concerne des lésions internes. Sauf complications, l'état du blessé ne paraît pas inquiétant.

Les chevaux n'ont eu aucun mal.

UN HABITANT DE LYS-LES-LANNOY

broyé par un train
DANS LES ARDENNES

M. Boutmy, maire de Lys, a reçu dans la journée de vendredi, une lettre de M. le maire de Wadellincourt (Ardennes), lui annonçant qu'un habitant de Lys, Carlos Voët, âgé de 27 ans, cocher à Paris et dont les parents habitent à Lys, rue Fénélon, s'était fait sous un train le 9 juillet, à 3 h. 1/2 du matin.

Son cadavre a été reconnu par des anciens camarades du 14^e dragons, de Sedan, qui Voët avait fait son service militaire.

Carlos Voët était le frère de Voët qui fut tué l'année dernière au cours d'une rixe le jour de la dernière.

LE TRAIN DE COMINES A LILLE

déraille à St-André

Hier matin, un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences s'est produit sur la ligne de chemin de fer de Lille à Comines.

Le train partant de Lille à 10 h. 30 avait passé le pont sur la Delle allée à proximité des établissements Kuhlmann et franchissait en pleine vitesse la courbe qui fait face à la rue Chanzy, à Saint-André, quand les deux roues de devant de la locomotive sautèrent hors des rails.

Le mécanicien, avec beaucoup de sang-froid, renversa la vapeur et arrêta les trains. Le train stoppa en face de la barrière de l'usine Lemaire-Destombe. Les voyageurs en ont été quittes pour une forte

VOIR EN DERNIÈRE PAGE LES AGES DE LA VIE

LE TOUR DE FRANCE

La 7^e étape : Luchon-Bayonne
A LUCHON

Aujourd'hui, 35 coureurs, 15 groupes et 20 isolés, ont partis à trois heures du matin, pour tenter la septième étape du Tour de France. Luchon-Perpignan (323 kil.). Dès le départ, c'est la fuite éperdue de Buysse, de Petit-Breton, de Thyse et d'Engel, menant un train d'enfer au peloton. Après le pont de Gurand, une chute presque générale est occasionnée par le mauvais état d'un passage à niveau. Parmi les plus touchés se trouve l'allemand Bohin, qui doit s'arrêter. Dans le col des Ares, crevasseurs de Druz, de Trousselier, de Christensen et d'Heughem.

A SENOULLANET

(43 kilomètres du départ)

Le peloton de tête, qui comprend Jean Alavoine, Thyse, Engel, Doman Spiesens et Vanierbergh, passe à 4 h. 36, précédant de 4 minutes deux groupes dans lesquels Garrigou, Petit-Breton, Faber ; les derniers coureurs sont passés à 5 h. 50.

A TARASCON-EN-ARIEGE

Deux hommes seulement se présentent. Ce sont Buysse et Doman qui passent à 8 h. 25. Viennent ensuite : Thyse à 8 h. 29 ; Petit-Breton et Engel, à 8 h. 35 ; Engel et Garrigou, à 8 h. 40 ; Faber et Christophe, à 8 h. 45 ; Lambert, à 8 h. 50, et, un minute plus tard, un peloton de quatre coureurs. A dix heures, aucune nouvelle des autres concurrents.

L'ARRIVÉE A PERPIGNAN

Sont arrivés : 1^{er}, Buysse ; 2^e, Doman ; 3^e, Thyse ; 4^e, Petit-Breton ; 5^e, Garrigou ; 6^e, Faber, Alavoine, Christophe, Lambert.